



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 17/10/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/11/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Sanlam Emerging Markets Ireland Limited, a déclaré le 16 octobre 2018, avoir franchi, indirectement, à la hausse, le 9 octobre 2018, les seuils de participation de 5%, 10%, 20%, 33,33% et 50% dans le capital de Saham Assurance SA, et ce, suite à l'acquisition de 100% du capital de la société Saham SA qui détient indirectement 2 407 742 actions Saham Assurance SA.

Suite à cette acquisition, la société Sanlam Emerging Markets Ireland Limited détient indirectement 2 407 742 actions Saham Assurance SA, soit 58,48% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société Sanlam Emerging Markets Ireland Limited envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Saham Assurance SA.

Sanlam Emerging Markets Ireland Limited déclare agir de concert avec les sociétés Saham Finances, Saham Finances Participations et Saham SA.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma